


Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2016/081 Paraphe: 
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE <i>Délibération n°DB2016/038</i>	

Nombres de membres

En exercice : 24

Présents : 18

Votants : 19

POUR : 19 (100%)

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Le sept novembre deux mille seize, à 18h00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET

Date de la convocation : 28/10/2016

Mme Agnès MERCIER est élue secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mesdames Régine BRUSA, Patricia LESUEUR et Agnès MERCIER et Messieurs Claude ADAM, Tony BESANCON, Jacques BOUILLON, Dominique CARPENTIER, Frédéric COURVOISIER-CLEMENT, Claude DEBOURCES, Yann DUGARD, Philippe ETIENNE, Olivier GODART, André MALVAUX, Christophe MANCEAUX, Frédéric MATHIAS, Michel MEIS, Francis SIGNORET et Benoit SINGLIT.

Représentée : Mme Françoise PAYEN donne pouvoir à M. Yann DUGARD.

OBJET : TARIFS BILLETTERIE PARC ARGONNE DECOUVERTE NOEL 2016

Vu la délibération n°2016/84 du Conseil Communautaire du 3 octobre 2016 confiant délégation au Bureau pour déterminer notamment les tarifs de la billetterie du Parc Argonne Découverte ;

Vu la délibération n°DB2016/039 du Bureau du 19/09/2016 définissant la période d'ouverture du Parc Argonne Découverte pendant Noel 2016 ;

Après en avoir délibéré, le BUREAU :

- DECIDE de fixer les tarifs de la billetterie pendant la période de Noel 2016 comme suit :

- Entrée Adulte : 7 €

- Entrée Enfant : 5 €

- CHARGE le Président de signer tous les actes à intervenir.

Le Président,

Francis SIGNORET

